

Cité des Arts - Signature du marché de travaux de démolitions

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :

1 - Avancement de l'opération

Par courrier en date du 23 février dernier, a été notifié au maître d'oeuvre l'engagement des phases projet et passation des marchés de travaux qui doivent se dérouler jusqu'à la fin de cette année.

Au cours de cet élément de mission, il a été choisi, en accord avec la maîtrise d'œuvre, de fractionner les travaux en 17 lots dont le premier a pour objet les démolitions et terrassements préparatoires du site où sera construite la Cité des Arts et de la Culture.

Le calendrier d'avancement de l'opération prévoit un démarrage du chantier de construction en toute fin d'année 2009 / début 2010. Il est cependant utile de le faire précéder de la préparation du site qui devrait prendre environ 3 mois (dernier trimestre de cette année).

2 - Passation du marché du lot 1

Dans un souci de respect du calendrier général de l'opération, les prestations du lot 1 ont dû faire l'objet d'un lancement spécifique, selon une procédure d'appel d'offres ouvert pour permettre qu'elles démarrent au début du mois d'octobre 2009 (avec une période de préparation de 1 mois en septembre).

Les lots 2 à 17 feront l'objet de consultations ultérieures dont l'aboutissement est prévu avant la fin de l'année, avec une décision de signature des marchés qui devrait être présentée lors du Conseil Municipal du mois de novembre 2009.

L'estimation du lot 1 se monte à 650 000 € HT au regard de l'Avant-Projet Définitif 2 (valeur septembre 2008). La dépense correspondante pour la Ville dans le cadre de la convention de groupement de commandes du 5 juillet 2007 s'élève à 97 500 € HT. La dépense correspondante sera imputée au chapitre 23.824.2313.6016.30100.

L'attribution et la notification du marché sont prévues au mois de juillet.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à déléguer au Président de la CAGB la signature du marché du lot 1 pour un montant maximum de 650 000 € HT (valeur septembre 2008, le cas échéant actualisée selon la variation de l'indice BT01), ainsi que celle de toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions du groupe UMP et Apparentés : M. ROSSELOT, Mme BRANGET, Mme M. JEANNIN, Mme PEQUIGNOT, Mme GELIN, M. BONNET, M. SASSARD (2)) décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. LE MAIRE n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 17 juillet 2009.